

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

HABILLEMENT : VENDEUR(EUSE) – RETOUCHEUR(EUSE)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

| |
|--|
| <p>CODE 524115S20D1 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p> |
|--|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 1998 ,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

HABILLEMENT : VENDEUR(EUSE) - RETOUCHEUR(EUSE)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Au terme de la section, le Vendeur - Retoucheur (H-F) sera capable de maîtriser les difficultés techniques et outils indispensables dans le domaine de la vente - retouche en tenant compte des besoins et attentes spécifiques des clients.

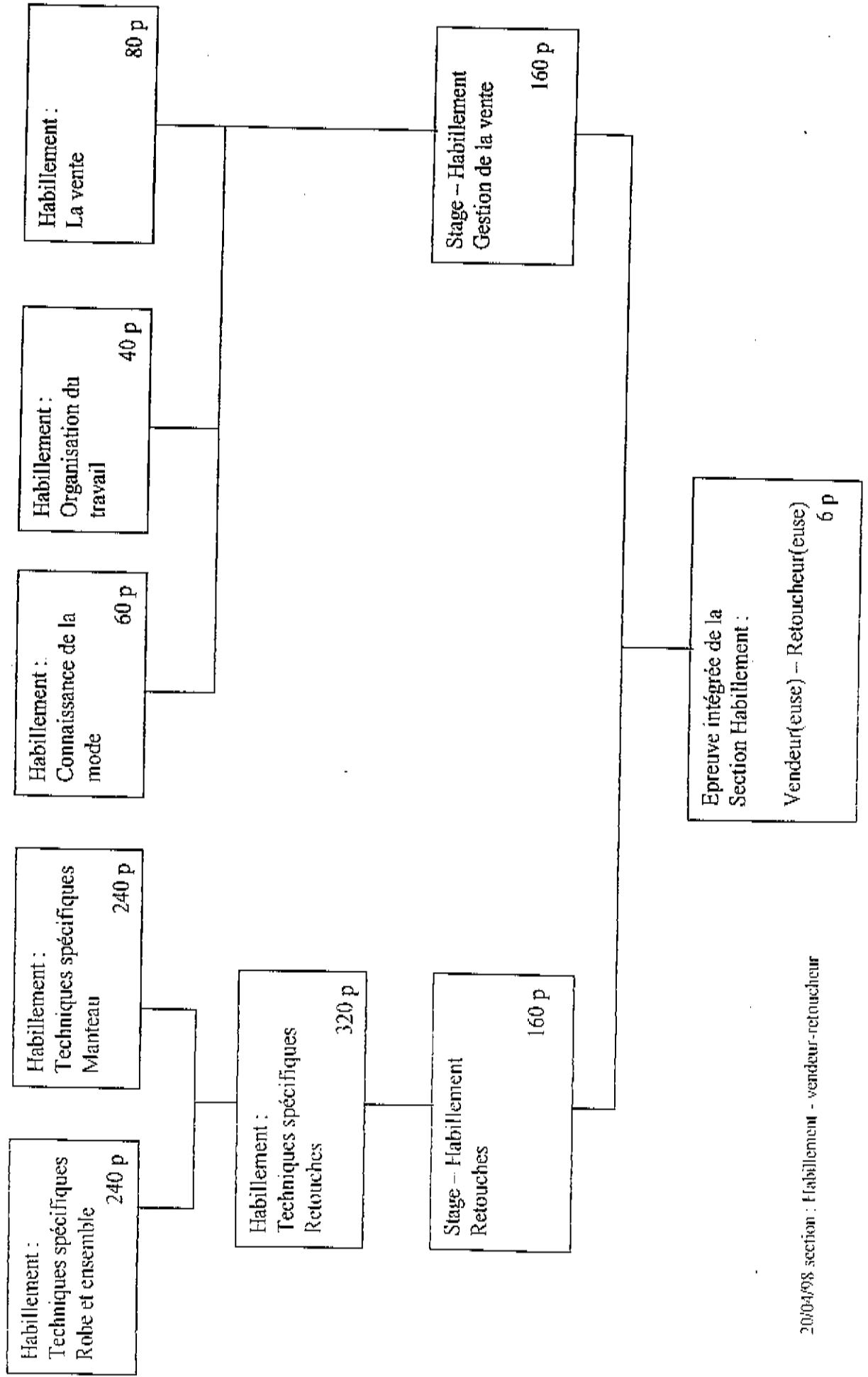
2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

| <u>Intitulés</u> | <u>Classement des U.F.</u> | <u>Code des U.F.</u> | <u>Code du domaine de Formation</u> | <u>Unités déter- minantes</u> | <u>Nombre de périodes</u> |
|---|----------------------------|----------------------|-------------------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| Habillement : techniques spécifiques : robe et ensemble | ESS T | 521221U21D1 | 501 | | 240 |
| Habillement : techniques spécifiques : manteau | ESS T | 521222U21D1 | 501 | | 240 |
| Habillement : la vente | ESS T | 524116U21D1 | 501 | X | 80 |
| Habillement : techniques spécifiques de retouches | ESS T | 524117U21D1 | 501 | X | 320 |
| Habillement : connaissance de la mode | ESS T | 524118U21D1 | 501 | | 60 |
| Habillement : organisation du travail | ESS T | 524119U21D1 | 501 | | 40 |
| Stage – Habillement : retouches | ESS T | 524120U21D1 | 501 | X | 160 |
| Stage – Habillement : gestion de la vente | ESS T | 524121U21D1 | 501 | X | 160 |
| Epreuve intégrée de la section : «Habillement : Vendeur(euse) – Retoucheur(euse)» | ESS Q | 524115U22D1 | 501 | | 6 |

| TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION | |
|---|------|
| A) nombre de périodes suivies par l'élève | 1306 |
| B) nombre de périodes professeur | 992 |

3. Organigramme de la section

Modalités de capitalisation



4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de qualification d'habillement : vendeur(euse) – retoucheur(euse), spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

20/04/98 section : Habillement - vendeur-retoucheur

Conseil supérieur de l'Enseignement de Promotion sociale

Profil professionnel adopté le 4/07/96
Enseignement secondaire supérieur

VENDEUR(-EUSE) - RETOUCHEUR(-EUSE)

I - CHAMP D'ACTIVITE

Le vendeur - retoucheur est un travailleur qualifié qui vend des vêtements et leurs accessoires.

Il possède le sens commercial et utilise sa compétence professionnelle et technique à bon escient.

II - TÂCHES

Tenant compte

- ♦ de la clientèle,
- ♦ des critères de mode et d'esthétique,
- ♦ du standing du magasin,

le vendeur - retoucheur est capable d'assumer les tâches suivantes:

- ♦ gérer le stock de marchandises;
- ♦ veiller à l'ordonnancement des rayons;
- ♦ enlever et remplacer une pièce de l'étalage;
- ♦ accueillir, écouter et conseiller le client;
- ♦ guider le choix du client en fonction de son désir et de sa morphologie (taille, forme, coloris, matières);
- ♦ essayer le vêtement et déterminer les corrections éventuelles à y apporter;
- ♦ rédiger la fiche de retouche;
- ♦ réaliser la retouche ou la faire exécuter et la contrôler dans le respect du délai convenu;
- ♦ emballer le vêtement;
- ♦ encaisser le montant de l'acompte ou de l'achat.

III - DEBOUCHES

Boutiques et magasins à rayons multiples du secteur habillement.